



TSXV: LOT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TomaGold recoupe 27,75 m à 0,84 g/t Au sur Obalski et accroît jusqu'à 38 % la teneur des échantillons aurifères réanalysés

- *Le broyage d'échantillons choisis à 90 % (broyage plus fin) au lieu de 70 % permet d'accroître les teneurs aurifères de 5 à 38 % sur ces échantillons.*
- *Le meilleur résultat du programme de forage de 2 958 mètres inclut 27,75 mètres titrant 0,84 g/t Au (broyage à 90 %), recoupant la zone A-Po.*
- *Près de 300 échantillons supplémentaires provenant de travaux de forage antérieurs sont envoyés au laboratoire aux fins de réanalyse.*
- *TomaGold débutera la semaine prochaine un programme de forage de 1 500 mètres sur Obalski visant à tester de nouvelles cibles identifiées par la géophysique.*

Montréal (Québec), le 5 avril 2023 - CORPORATION TOMAGOLD (TSXV: LOT) (OTCQB: TOGOF) (« **TomaGold** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer les résultats du programme de forage réalisé à la fin de 2022 sur sa propriété Obalski, détenue à 100 % et située à 2 km au sud de Chibougamau, au Québec. De plus, la Société présente les résultats de réanalyses effectués sur des échantillons choisis provenant des travaux de forage sur Obalski.

« Bien que ce dernier programme a continué de recouper des intersections importantes sur Obalski, nous sommes particulièrement emballés des résultats des réanalyses qui ont permis d'accroître certaines teneurs aurifères historiques de façon considérable, » a déclaré David Grondin, président et chef de la direction de TomaGold. « Après de nombreux tests effectués auprès de laboratoires indépendants, nous en sommes venus à la conclusion que le matériel minéral sur Obalski doit être broyé plus finement à 90 % au lieu de 70 % pour obtenir des résultats optimaux et que les meilleurs résultats semblent provenir d'intersections à plus faible teneur qui ne comportent pas d'effet de pépité. Afin de confirmer davantage notre théorie, près de 300 échantillons provenant de travaux de forage antérieurs ont été envoyés au laboratoire aux fins de réanalyse. »

Programme de forage

Après une compilation des levés géophysiques réalisée en plusieurs phases au cours des années 2021 et 2022 sur le terrain et en forage, plusieurs anomalies en résistivité et en chargeabilité ont été identifiées. Des recommandations de forage ont alors été soumises par Abitibi Géophysique de Val-d'Or.

Suite à ces recommandations, un programme de six sondages de diamètre NQ totalisant 2 958 mètres a été réalisé sur des anomalies de haute résistivité/faible chargeabilité et de faible résistivité/haute chargeabilité. Le sondage OBS-22-020 visait une anomalie de haute résistivité et les sondages OBS-22-021 à OBS-22-025 visaient deux anomalies de faible résistivité/haute chargeabilité. Le tableau suivant fait état des résultats obtenus.

Sondage	De (m)	À (m)	Long. (m)*	Au g/t (broyage 70 %)	Au g/t (broyage 90 %)	Facteur métal (70 %)	Facteur métal (90 %)	Variation suite à la réanalyse
OBS-22-020	122,85	122,35	0,50	0,21	Aucune réanalyse effectuée			
OBS-22-021	264,0 387,3 437,0	264,5 391,5 437,5	0,50 4,20 0,50	0,81 0,25 0,29	Aucune réanalyse effectuée			
OBS-22-022	52,55 312,0 421,7	53,9 315,1 423,85	1,35 3,10 2,15	0,44 0,43 0,46	Aucune réanalyse effectuée			
OBS-22-023	119,3 458,0	120,9 458,5	1,60 0,50	2,89 0,52	Aucune réanalyse effectuée			
OBS-22-024	366,4 406,65 412,6	366,9 409,65 414,0	0,50 3,00 1,40	2,49 1,05 0,28	Aucune réanalyse effectuée			
OBS-22-025	451,8	479,55	27,75	0,76	0,84	21,09	23,31	+10,7 %

* L'épaisseur vraie est estimée à 65-70 % de la longueur de la carotte.

Le résultat obtenu du sondage OBS-22-025 est particulièrement significatif. Le sondage a recoupé la zone minéralisée A-Po à une profondeur verticale de 400 mètres. Cette intersection pourrait représenter la zone A-Po qui est recoupée par une faille possible d'orientation NNE-SSO qui aurait causé une remobilisation des sulfures aurifères. Ce secteur fera l'objet de travaux de forage subséquents.

Localisation des sondages

Sondage	Estant	Nordant	Azimut	Plongée	Longueur
OBS-22-020	543472	5524561	200°	-50°	417
OBS-22-021	543410	5524466	020°	-50°	468
OBS-22-022	543410	5524466	020°	-60°	543
OBS-22-023	543410	5524466	020°	-70°	558
OBS-22-024	543456	5524449	020°	-50°	471
OBS-22-025	543456	5524449	020°	-60°	501

Réanalyse d'échantillons

Depuis l'acquisition du projet Obalski, plusieurs points d'interrogation ont été soulevés quant à la validité des méthodes d'analyses retenues pour l'analyse de l'or et l'argent. Certains experts ont soulevé la possibilité de la présence d'halogènes alors que d'autres questionnaient la finesse du broyage initial des échantillons de demi-carotte et du volume de pulpe finale à la pulvérisation.

La Société a ainsi procédé à des réanalyses de deux groupes d'échantillons de zones minéralisées significatives. Le premier groupe visait à étudier la présence possible d'halogènes problématiques. Un total de 44 échantillons de pulpe ont donc été traités par cyanuration directe. Les résultats n'ont pas montré de différence significative entre les méthodes par pyroanalyse et par cyanuration directe. Le problème des halogènes a donc été écarté.

Le deuxième groupe de 132 échantillons a été soigneusement choisi pour un retraitement à partir des rejets initiaux. Ces rejets ont été rebroyés à 90 % passant 2 mm au lieu de 70 % passant 2 mm comme cela a été fait lors de la première analyse par pyroanalyse. La Société a également décidé de produire au moins 1 kg de pulpe à < 75 microns au lieu de 200 g < 75 microns avant la prise finale de 50 g pour la pyroanalyse.

Le tableau suivant fait état des résultats obtenus pour les sondages dont le facteur métal est supérieur à 10. De plus, pour le sondage OBS-22-015A, nous pouvons constater la différence entre une intersection à haute teneur aurifère en raison d'un effet de pépite et une intersection sans cette haute teneur.

Sondage	De (m)	À (m)	Long. (m)*	Au g/t (broyage 70 %)	Au g/t (broyage 90 %)	Facteur métal (70 %)	Facteur métal (90 %)	Variation suite à la réanalyse
OBS-22-005A	390,25	439,5	49,25	0,21	0,22	10,34	10,84	+4,8 %
OBS-22-015A (incl. 71 g/t)	417,75	427,35	9,60	5,52	4,36	52,99	41,86	-11,1 %
OBS-22-015A (excl. 71 g/t)	417,75	426,70	8,95	0,71	0,82	6,35	7,34	+15,6 %
OBS-22-016	259,5	283,5	24,00	0,32	0,44	7,68	10,56	+37,5 %
OBS-22-025	451,8	479,55	27,75	0,76	0,84	21,09	23,31	+10,7 %

* L'épaisseur vraie est estimée à 65-70 % de la longueur de la carotte.

Considérant que le nombre d'échantillons réanalysés est relativement restreint, la Société a décidé de procéder à la réanalyse d'environ 300 échantillons supplémentaires afin de corroborer davantage sa théorie.

Préparation et analyse des échantillons

TomaGold a mis en place et adhère à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (QA/QC) rigoureux pour le programme de forage actuel. On scie la carotte en deux. Une moitié est conservée comme témoin à Chibougamau alors que l'autre moitié est expédiée directement par autobus chez ALS Chemex à Val-d'Or. À partir de cette demi-carotte, ALS la concasse à 1/8" et la divise en deux parties. Une demie est conservée et identifiée comme « rejet ». Elle est conservée chez ALS à Val-d'Or. L'autre moitié est pulvérisée à 200 mailles. De celle-ci, une coupe de 50 g est prélevée aux fins d'analyses. Le reste est conservé chez ALS et identifié comme « pulpe ».

Le contenu technique de ce communiqué de presse a été revu et approuvé par André Jean, ing., directeur de l'exploration de la Société et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

À propos de la propriété Obalski

La propriété Obalski, qui couvre 345 hectares, est située à environ 2 km au sud de Chibougamau, au Québec. Découvert en 1928, le gîte Obalski a produit 100 273 tonnes à des teneurs de 1,14% Cu, 2,08 g/t Au et 6,04 g/t Ag à partir de la zone A entre 1964 et 1972, et environ 9 000 tonnes à une teneur rapportée de 8,5 g/t Au à partir de la zone D en 1984 (Source : SIGEOM et rapports internes de Camchib Exploration).

À propos de TomaGold

Corporation TomaGold (TSXV: LOT) (OTCQB: TOGOF) est une société d'exploration minière canadienne spécialisée dans l'acquisition, l'évaluation, l'exploration et le développement de projets miniers d'or, de cuivre, d'éléments des terres rares et de lithium. TomaGold possède des participations dans cinq propriétés aurifères près du camp minier de Chibougamau dans le nord du Québec: Obalski, Monster Lake Est, Monster Lake Ouest, Hazeur et Lac Doda, ainsi qu'une participation de 24,5 % par l'entremise d'une coentreprise avec Evolution Mining Ltd et New Gold Inc. dans la propriété Baird, située à proximité du camp minier de Red Lake en Ontario. De plus, elle possède une participation de 100 % dans une propriété de lithium et dans la propriété d'éléments des terres rares Star Lake, situées dans la région de la Baie-James au Québec.

Contact:

David Grondin

Président et chef de la direction

(514) 583-3490

www.tomagoldcorp.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Certains des énoncés contenus dans le présent communiqué de presse sont des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de mots tels que « s'attend », « a l'intention », « est attendu », « potentiel », « suggère » ou des variantes de ces mots ou expressions, ou des énoncés selon lesquels certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « seront » pris, se produisent ou seront atteints. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui échappent au contrôle de la Société. Les lecteurs sont avertis que ces énoncés ne garantissent pas les rendements futurs, et que les résultats et développements réels sont susceptibles de différer, et peuvent différer matériellement, de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance induite aux énoncés prospectifs. La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ou à réviser de quelque manière que ce soit les énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige.